Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260428-D20260428_06B-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	22	23

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 28 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. LE CORRE Renaud, M. GOUADEC Patrice, Mme JUBIN Stefanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, Mme AMIOT Clémence, M. BIGOT Pierre, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic, Mme HASCOET Solène.

Absents excusés : M. LE MOUELLIC Mickaël a donné pouvoir à M. NICOLAS Frank.

A été nommé secrétaire : Mme LETULLE Elodie.

D20260428_06 - Vote du budget primitif 2026 – Budget Assainissement collectif

Rapporteur : Anne Sophie ROLLAND

VU le code général des collectivités et notamment ses article L 1612-2 et L1612-4,

VU la délibération en date du 28 avril 2026 portant approbation du compte financier unique 2025 de l'assainissement collectif,

VU la délibération en date du 28 avril 2026 portant affectation du résultat de fonctionnement 2025 au budget primitif de l'assainissement collectif 2026,

Depuis le 1er janvier 2026, le budget de l'assainissement collectif est présenté en hors taxes.

Le budget de l'assainissement collectif proposé pour 2026 est le suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	500,00
023	Virement à la section d'investissement	601 864,54
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 000,00
65	Autres charges de gestion courante	35 500,00
66	Charges financières	4 900,00
67	Charges spécifiques	4 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	37 000,00
	Total	**808 764,54**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260428-D20260428_06B-DE

Chapitre	Intitulé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	562 164,54
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	45 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	66 600,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	35 000,00
	Total	**808 764,54**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	124 464,84
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	47 460,00
20	Etudes	-
21	Immobilisations corporelles	50 000,00
23	Immobilisations en cours	661 877,33
	Total	**928 802,17**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	601 864,54
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	201 937,63
13	Subventions d'investissement	-
	Total	**928 802,17**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE ET VOTE** le Budget Principal de l'assainissement collectif pour l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260428-D20260428_06B-DE

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

